

Le RGPD en classe de Langues Vivantes

Dans cette publication vous trouverez quelques conseils pour bien mettre en œuvre le RGPD dans une classe de LV.

Qu'est-ce que le RGPD? Il s'agit du Règlement Général sur la Protection des Données. De plus en plus d'activités utilisent des outils numériques et il est important de protéger les données personnelles de nos élèves utilisées lors de différents scénarios pédagogiques.

1. Définition :

Les données personnelles correspondent à toute information se rapportant à une personne physique ou identifiable.

- Nom
- identifiant en ligne
- travaux effectués
- adresse mail
- photos
- évaluations

Mais aussi...

- adresse IP (elle correspond à l'identifiant unique d'un appareil pour accéder à internet, à domicile ou en 3G/4G)
- localisation
- voix
- historique de navigation/cookies

1. La question de l'hébergement des sites :

- Éviter les sites situés hors de l'UE. Privilégier des sites dont les serveurs sont basés en France ou dans l'UE et ses partenaires (Suisse, Norvège, Liechtenstein)
- Vérifier dans les CGU (Conditions Générales d'Utilisation) de chaque site où sont basés les serveurs, et si les données sont transférées hors UE.
- Pourquoi privilégier les sites en France ou UE ? Le « **Privacy Shield** », accord de protection des données lors de leur transfert entre les l'UE et les USA **a été annulé**. (<https://www.cnil.fr/fr/invalidation-du-privacy-shield-la-cnil-et-ses-homologues-analysent-actuellement-ses-consequences>)

1. Le RGPD en action dans la classe :

- a. Faire **inscrire** au registre RGPD de votre établissement (par le principal-e/proviseur-e ou son adjoint-e) les différentes plateformes que vous utilisez et où des données personnelles sont collectées. Ces outils pédagogiques devront être validés en amont, par le conseil d'administration de l'établissement.
- b. Communiquer avec les élèves : utilisation exclusive d'une messagerie professionnelle ou sur Pronote/ENT et proscrire les services de messagerie personnelle sur Gmail ou autre, ou via WhatsApp.
- c. Ramasser des productions d'élèves (expression orale, présentation...) : utilisation d'un Espace Numérique de Travail (ENT) ou Pronote (« espace élève »). Aucune utilisation d'une boîte mail personnelle pour se faire envoyer et stocker les productions d'élèves (notamment pour des fichiers lourds). Les sites de transfert de fichiers lourds (type WeTransfer) sont aussi à proscrire. A noter que la transmission de production entre enseignant et élève est

autorisée dans un cadre professionnel, dans la mesure où ces productions sont stockées sur une plateforme respectant le RGPD. Pour ce faire les élèves peuvent utiliser un smartphone, une tablette ou ordinateur personnel pour vous envoyer leur production sur une plateforme spécialement dédiée.

- d. Conduire une classe en visio-conférence : utilisation exclusive de la Classe Virtuelle du CNED, le Big Blue Button de l'ENT « Lycée Connecté ». Proscrire l'utilisation de WhatsApp, Discord, Google Hangouts, Skype.
- e. Si vous devez faire créer des identifiants aux élèves (sur un site conforme au RGPD), privilégier l'utilisation de **pseudonymes**.
- f. Partager des liens YouTube : déconseillé, car les élèves sont exposés à de la publicité, ou des contenus inappropriés au milieu scolaire, de plus les données de navigation sont collectées par YouTube, qui est situé hors UE. Il serait conseillé d'utiliser plutôt la plateforme open source PeerTube, en créant un profil (gratuit) associé au « PeerTube temporaire de l'Académie de Limoges ». On peut y copier le lien d'une vidéo YouTube, Vimeo... Pour les lycées, la plateforme PeerTube est accessible via l'ENT « lycée connecté ». La Plateforme PeerTube permet aussi de mettre en ligne de nouvelles vidéos créées par l'enseignant-e. Des tutoriels sur comment créer un compte PeerTube, comment charger et partager des vidéos, sont disponibles [ici](#).
- g. Faire consulter des sites pour une veille de recherche : à partir d'un ordinateur de l'établissement si le site est hors UE, faire refuser la collecte de cookies et de données personnelles.
- h. **Favoriser** les utilisations d'outils numériques conformes au RGPD et fournies par les régions ou MEN
Exemples ci-dessous
 - **l'ENT « Lycée Connecté »** (site développé par la Région Nouvelle Aquitaine)
 - *Exercices* : pour créer un devoir à rendre, où les élèves peuvent charger des fichiers lourds (audio/vidéo)
 - *Cahier Multimedia* : littéralement un cahier sous forme numérique où les élèves peuvent ajouter texte, photo et vidéos.
 - *Mur collaboratif* : les élèves peuvent créer du texte sous forme de post-it, ajouter des liens URL, photos, vidéo.
 - *Poste fichier* : pour échanger des fichiers lourds avec les élèves.
 - *Blog* : pour faire produire du texte sous forme de blog
 - *Forum* : offre aux élèves un espace de discussion/échange type réseaux sociaux

 - **apps.education.fr** site développé par MEN :
 - *etherpad* : écriture collaborative sur un seul document (texte seulement)
 - *nextcloud* : nuage de mots
 - *codiMD* : écriture collaborative sur un seul document (texte, lien URL, ajout de photo/Vidéo, tableau, statistiques, plus élaboré que etherpad)
 - *PeerTube* : hébergement de vidéos (existantes en ligne ou créées par les élèves/enseignants)

 - **quizinière.com** : questionnaire de CO/CE en ligne, site développé par Canopée/MEN

Exemples de sites (non institutionnels) utiles à la classe de LV et **conformes** au RGPD

- [Learningapps.org](https://learningapps.org) : site hébergé en Suisse
- wooclap.com : serveurs hébergés dans l'UE

Exemples de sites **non conformes** au RGPD :

- Padlet.com : serveurs basés aux USA et partage des données avec tiers
- quizlet.com : serveurs basés aux USA et partage des données avec tiers